

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

AU MOULIN, UN DEPOTOIR INSUPPORTABLE !

Mesdames, Messieurs,

« La zone de détente « Au Moulin » à Vernier est un espace de loisirs et de nature aménagé au bord du Rhône. Elle propose des places de pique-nique avec planchas électriques, une prairie, un étang, un belvédère et un débarcadère. Ce site remplace l'ancien moulin historique de Vernier. » Voilà le lieu bien vendu sur le site de notre Commune. Voilà la réalité un lundi matin à 10h00 du mois de juillet 2026.



Un constat hélas affligeant. Cette plage, ce lieu de détente, les bords du Rhône sont souillés, un vrai dépotoir insalubre. Nous avons été favorables à l'accès du Rhone et la création de cet espace, mais nous avons aussi averti qu'il fallait se doter des moyens pour l'entretenir. Ce lieu connaît un succès considérable ; tant mieux, il répond ainsi à un besoin. Nous ne pouvons toutefois pas le laisser dans cet état, laissant une image aussi désastreuse de Vernier.

Manifestement, personne ne surveille les lieux pour rappeler à leurs utilisateurs le simple respect. Où sont les correspondants de nuit, où sont nos agents municipaux ?

Manifestement, il n'y a pas assez de poubelles. Est-ce si difficile d'en disposer suffisamment ?

Manifestement, nos services ne réagissent pas assez vite, ces dégradations datant à l'évidence du week-end. Ne peuvent-ils pas agir tôt le matin en anticipant les weekends de beaux temps en été ?

Cette pollution et l'image qu'elle en donne de notre Commune sont calamiteuse. Ce n'est pas tolérable. Nos autorités, notre exécutif ne peuvent rester les bras ballants. Le Conseil administratif voudra bien nous expliquer sans délai les mesures énergiques qu'il a déjà prises ou entend prendre pour pallier l'inexcusable à l'avenir et sur le long terme. Il serait judicieux qu'il tienne régulièrement informé le Conseil Municipal des constats des services communaux et des mesures prises.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

1. Indiquer les mesures prises, respectivement qu'il entend prendre, pour pallier les déprédations et pollutions de l'espace Moulin afin qu'il reste en tout temps un havre de paix salubre et fastueux pour ceux qui le fréquentent.

Yves MAGNIN
Conseiller municipal

Vernier, le 24 aout 2026